



Bruxelles, le 25 octobre 2023

CM 5027/23

AVIATION
ICAO
RELEX
CLIMA
PROCED

COMMUNICATION

PROCÉDURE ÉCRITE

Correspondant: isabelle.besson@consilium.europa.eu

Tél./Fax: +32 2 281 8212

Objet: **Procédure écrite exigeant une réponse pour le jeudi 26 octobre 2023 à 17 heures HEC (avant la fermeture des bureaux, heure de Bruxelles), par courrier électronique à l'adresse avia-mar@consilium.europa.eu**

Coordination en prévision de la 230^e session du Conseil de l'OACI

- Approbation
 - Lancement de la procédure écrite
-

Le Comité des représentants permanents (1^{re} partie) ayant décidé, le 25 octobre 2023, de recourir à la procédure écrite, la présidence invite **toutes les délégations** à **indiquer expressément** si elles acceptent d'approuver le compromis figurant à l'annexe du document ST 13920/23 et de marquer leur accord sur la recommandation de position de l'Union qu'il contient, afin que le texte puisse servir de base aux interventions des représentants des États membres de l'UE qui sont membres du Conseil de l'OACI lors de la 230^e session du Conseil de l'OACI.

Veillez répondre par "OUI" ou par "NON".

Les éventuelles déclarations unilatérales doivent être faites en même temps qu'il est répondu à la question.

Les réponses doivent parvenir au secrétariat général du Conseil au plus tard le jeudi 26 octobre 2023 à 17 heures HEC (avant la fermeture des bureaux, heure de Bruxelles) et être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: avia-mar@consilium.europa.eu.
